

HUITIEME REUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF NON OFFICIEL OUVERT A TOUS SUR LES OCEANS ET LE DROIT DE LA MER: 25-29 JUIN 2007

La huitième réunion du Processus consultatif non officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCNO) s'ouvre aujourd'hui, 25 juin 2007, au siège des Nations Unies, à New York, et s'y poursuivra jusqu'au 29 juin 2007. Durant la semaine, les délégués procèderont à des échanges de vues sur les sujets de préoccupation et les mesures nécessaires à prendre, y compris à propos des questions examinées aux réunions précédentes; à l'examen de la coopération et de la coordination sur les questions océaniques, en particulier celles qui touchent aux ressources génétiques marines; et à la détermination des sujets qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée Générale sur les océans et le droit de la mer. Un groupe de discussion sera tenu autour des ressources génétiques marines. Les recommandations issues de la réunions seront transmises à l'Assemblée Générale à sa 62e session, pour y être examinée dans le cadre du point inscrit à son ordre du jour, intitulé "les océans et le droit de la mer."

BREF HISTORIQUE DU DROIT DE LA MER ET DU PROCESSUS CONSULTATIF

Le 1^{er} novembre 1967, l'Ambassadeur de Malte auprès des Nations Unies, Arvid Pardo, a demandé aux pays du monde entier de procéder à la reconnaissance du conflit menaçant qui risque de dévaster les océans. Dans le discours qu'il a adressé à l'Assemblée Générale de l'ONU, il a appelé à la mise en place d'un "régime international efficace régissant les fonds marins et océaniques situés au-delà de la juridiction nationale clairement définie." Le discours a mis en route un processus qui s'est poursuivi pendant 15 ans et qui a vu la création du Comité des Nations Unies sur les Fonds Marins, la signature d'un traité interdisant les armes nucléaires sur le fond des mers, l'adoption, par l'Assemblée Générale d'une déclaration proclamant que toutes les ressources marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale sont un patrimoine commun de l'humanité, et la convocation de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement Humain. C'était là quelques-uns des facteurs qui ont mené à la convocation de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, durant laquelle la Convention sur le Droit de la Mer (CNUDM) a été adoptée.

CNUDM: Ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, la CNUDM établit les droits et les obligations des Etats dans les domaines de l'utilisation des océans et de leurs ressources et de la protection des milieux marin et côtier. La Convention, entrée en vigueur le 16 novembre 1994, a été complétée par l'Accord de 1994 sur l'Exploitation Minière des fonds marins, et par l'Accord de 1995 sur l'Application des Dispo-

sitions de la CNUDM touchant à la Conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (ASP).

CNUED: La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), s'est tenue en juin 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil. Le Chapitre 17 du Plan d'Action 21, le programme d'action adopté à Rio, traite de "la protection des océans, de tous les types de mers, y compris celles fermées et mi-fermées, et des littoraux, ainsi que de la protection, de l'utilisation rationnelle et du développement de leurs ressources vivantes." Cela reste un programme d'action fondamental pour la réalisation du développement durable des océans et des mers.

RESOLUTION 54/33 DE L'AGNU: Le 24 novembre 1999, l'Assemblée Générale a adopté la Résolution 54/33, portant sur les résultats de l'évaluation entreprise par la Commission du Développement Durable, à sa septième session, sur le thème des "Océans et des mers." Dans cette Résolution, l'Assemblée Générale a établi un processus consultatif non officiel ouvert à tous, en vue de faciliter l'évaluation annuelle des développements survenus dans les affaires marines. L'Assemblée générale y a également décidé que le Processus Consultatif procèderait à l'examen des rapports annuels du Secrétaire Général consacrés aux océans et au droit de la mer, et a suggéré un certain nombre de thèmes particuliers à examiner par l'Assemblée Générale, avec un accent placé sur la détermination des domaines dans lesquels la coordination et la coopération intergouvernementales et inter agences devraient être améliorées. La Résolution a établi, en outre, le cadre dans lequel les réunions du Processus consultatif seraient organisées et a décidé que l'Assemblée générale procèderait à une évaluation de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif, à sa 57^{ème} session.

PCNOOTODM 1 à 3: Les trois premières réunions du Processus consultatif ont été tenues à New York et ont été coprésidées par Tuiloma Neroni Slade (Samoa) et Alan Simcock (Royaume-Uni). Chacune de ces réunions a déterminé des thèmes à suggérer ainsi que les questions susceptibles de bénéficier d'une attention dans le futur, et les éléments à proposer à l'Assemblée Générale. La première réunion du Processus consultatif (30 mai - 2 juin 2000, à New York) a tenu des groupes de discussion consacrés aux pêches et aux effets de la pollution et de la dégradation du milieu marin. La deuxième réunion du Processus consultatif (7-11 mai 2001, à New York) s'est focalisée sur la science et la technologie marines, et la coordination et la coopération dans la lutte contre la piraterie et le vol à main armée, en mer. La troisième réunion du Processus consultatif (8-15 avril 2002, à New York) a tenu des groupes de discussion sur la protection et la préservation de l'environnement marin, sur le renforcement des capacités, sur la coopération et la coordination régionales, et la gestion intégrée des océans.

SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) (26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud), a négocié et adopté deux principaux documents:

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Robynne Boyd, Andrew Brooke, Leila Mead et James Van Alstine. Edition numérique: Dan Birchall. Version française: Mongi Gadhoun. Edition en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID), le gouvernement des États-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère néerlandais des affaires étrangères et la commission européenne (DG-ENV) et le ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la protection de la mer. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2007, par: l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), les ministères norvégiens des affaires étrangères et de l'environnement, le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'environnement, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères, SWAN International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES) et le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française du *Earth Negotiations Bulletin* est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF, et la version espagnole, par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-646-536-7556 ou par voie postale au: 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA. L'équipe du ENB couvrant la PCO-8 est joignable par courriel à <james@iisd.org>.

Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMÉJ) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable. Parmi les 11 chapitres que compte le PMÉJ et qui forment le cadre d'action de la mise en application des engagements pris en faveur du développement durable, le Chapitre IV, consacré à la "Protection et la gestion des ressources naturelles de base du développement économique et social", renferme plusieurs paragraphes portant sur le développement durable des océans, qui traitent, entre autres, de la prévention de la pollution des eaux pour la protection des écosystèmes et de l'application, d'ici 2010, de l'approche écosystémique des aires marines.

RESOLUTION 57/141 DE L'AGNU: Le 12 décembre 2002, la 57^e session de l'Assemblée générale a adopté la Résolution 57/141 sur "les Océans et le droit de la mer." L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le travail du Processus Consultatif, a prorogé ce dernier pour une période supplémentaire de trois ans et a décidé de procéder à l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif, à sa 60^e session.

PCNOOTODM 4-5: Ces deux réunions ont été coprésidées par Philip Burgess (Australie) et Felipe Paolillo (Uruguay). La quatrième réunion du Processus consultatif (2-6 juin 2003, à New York), a adopté les recommandations sur la sécurité de la navigation, la protection des écosystèmes marins vulnérables, et, la coopération et la coordination sur les questions marines. La cinquième réunion du Processus Consultatif (7-11 juin 2004, à New York) a adopté des recommandations appelant à de nouvelles utilisations durables des océans, y compris la conservation et la gestion de la diversité biologique des fonds marins dans les régions au-delà des lignes de juridiction nationale.

PCNOOTODM 6: La sixième réunion du Processus Consultatif (6-10 juin 2005, New York) a été coprésidée par Philip Burgess (Australie) et Cristián Maquieira (Chili) qui ont adopté des recommandations sur les pêcheries et leur contribution au développement durable, et sur les débris marins.

PCNOOTODM-7: La septième réunion du Processus consultatif (12-16 juin 2006, New York), coprésidée par Lori Ridgeway (Canada) et Cristián Maquieira (Chili), a amélioré la compréhension de la gestion fondée sur l'écosystème et a adopté des recommandations sur les approches écosystémiques et les océans.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSION

DEUXIEME REUNION INTERGOUVERNEMENTALE CHARGE D'EXAMINER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITES TERRESTRES: Le deuxième réunion intergouvernementale (RIG-2) chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la Protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM) s'est déroulée à Pékin, Chine, du 16 au 20 octobre 2006. Les délégués y ont abordé nombre de questions importantes, y compris: la voie à suivre avec les Plans d'action nationaux; l'examen des accomplissements dans la mise en œuvre du PAM de 2001 à 2006; et les Directives pour la mise en œuvre du PAM de 2007 à 2011. Les résultats de la réunion comprennent: Une synthèse des discussions de haut niveau élaborée par le président; le procès-verbal de la réunion; et la Déclaration de Pékin pour la promotion de la mise en œuvre du PAM.

RESOLUTION 61/222 DE L'AGNU: Le 20 décembre 2006, la 61^e session de l'Assemblée Générale a adopté la résolution 61/222 sur les "Océans et le droit de la mer," appelant les Etats à prendre des mesures, entre autres: pour la protection et la préservation du milieu marin; pour le traitement des pratiques destructives qui ont un impact sur la biodiversité et les écosystèmes marins; et pour l'accroissement de la recherche scientifique marine, conformément à la CNUDM. L'Assemblée Générale a également demandé au Secrétaire Général de convoquer la huitième réunion du Processus consultatif du 25 au 29 juin 2007. L'Assemblée Générale a recommandé que la PCNO-8 organise ses discussions autour du thème des "Ressources génétiques marines," et que la neuvième réunion, en 2008, focalise ses discussions sur celui de la "Sécurité et sûreté marine."

VINGT-SEPTIEME SESSION DU COMITE DES PECHE DE LA FAO: La vingt-septième session du Comité des Pêches (COFI) de la FAO s'est tenue à Rome, du 5 au 9 mars 2007. Le Comité a examiné des questions à caractère international et le programme de travail de la FAO dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Outre le travail consistant à faciliter et à s'assurer de la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable et ses Plans d'action internationaux, le COFI a accueilli avec satisfaction l'imminente soumission d'un programme de travail général pluriannuel sur la gestion des ressources génétiques dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.

Le Comité a, entre autres, encouragé les Etats membres à se joindre au, ou à coopérer avec, le Réseau International de suivi, de contrôle et de surveillance des activités liées à la pêche, pour l'élaboration d'un nouvel instrument contraignant sur les mesures du ressort de l'Etat du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).

PREMIERE REUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR L'EVALUATION DES EVALUATIONS DU MECANISME DE NOTIFICATION ET D'EVALUATION SYSTEMATIQUES A L'ECHELLE MONDIALE DE L'ETAT DU MILIEU MARIN, Y COMPRIS LES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES: La première réunion du Groupe d'experts s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris, France, du 28 au 30 mars 2007. Le Groupe d'experts a procédé à la discussion et à l'élaboration d'une approche générale de "l'Evaluation des évaluations." Il a également élaboré un plan général annoté ainsi qu'un plan et un calendrier des travaux et a examiné l'utilité d'un inventaire de la situation et d'une base de données pour "l'Evaluation des évaluations."

REUNION PREPARATOIRE INFORMELLE DU PCNO: La réunion préparatoire informelle de la PCNO-8 s'est déroulée au siège de l'ONU, à New York, le 30 mars 2007. Après cette réunion et des consultations avec les délégations des pays, un ordre du jour provisoire de la réunion a été élaboré (A/AC.259/L.8).

SIXIEMES CONSULTATIONS INFORMELLES DES ETATS PARTIES DE L'ASP: Le sixième round des Consultations informelles des Etats parties de l'ASP s'est tenu les 23 et 24 avril 2007, au siège des Nations Unies à New York. Les participants y ont examiné l'état de la mise en application de l'Accord, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence sur la revue de l'Accord, et les étapes préparatoires de la reprise de la Conférence sur la revue de l'Accord. Une manifestation organisée en marge de la réunion et consacrée aux critères recommandés pour l'évaluation de la performance des Organismes régionaux de gestion des pêches (RFMOs) a réalisé une avancée dans l'élaboration de la liste des critères proposés pour l'évaluation des ORG.

CDP14 DE LA CITES: La CdP14 De la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction s'est réunie du 3 au 15 juin 2007, à La Haye, Pays-Bas. Les délégués s'y sont, entre autres, accordés sur une nouvelle Vision de la stratégie de la CITES, et ont inscrit les poissons-scie et les anguilles aux annexes de la CITES. Les propositions d'inscription des coraux roses et rouges et de deux espèces de requins ont été rigoureusement rejetées.

ONZIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: La onzième session ordinaire de la Commission sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-11) s'est réunie du 11 au 15 juin 2007 et a examiné entre autres, des questions touchant à la biodiversité, y compris les ressources génétiques aquatiques. Dans le procès-verbal de la réunion, la Commission a demandé que la couverture des ressources génétiques aquatiques, dans le cadre du Programme de travail pluriannuel soit entreprise en concertation avec, entre autres, le Comité des pêches de la FAO, la CDB et le Processus consultatif non officiel sur les océans et le droit de la mer. La Commission a convenu que l'amélioration de la collecte des données et de l'échange d'informations sur les ressources génétiques aquatiques est une haute priorité.